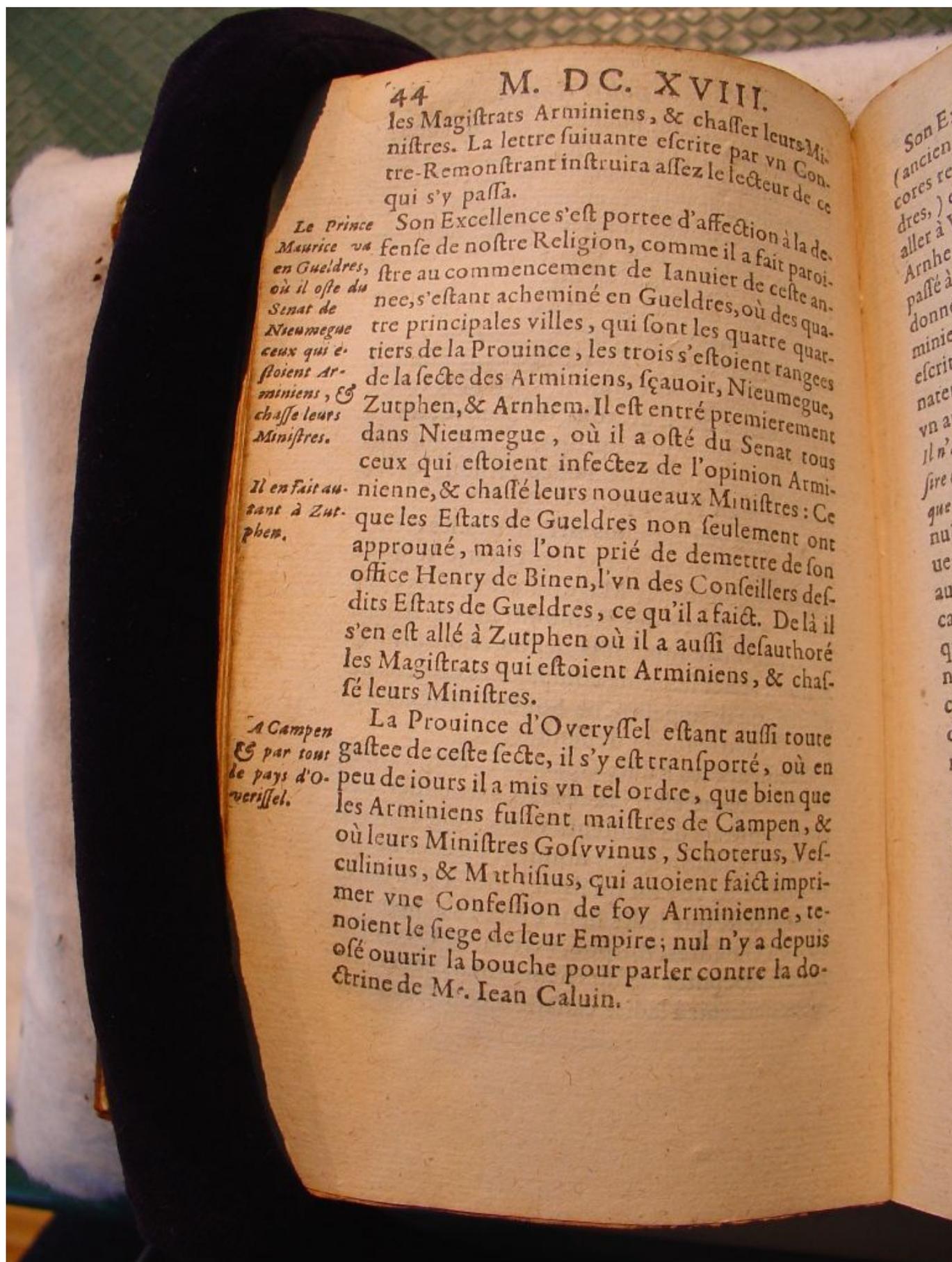


1618_044.jpg



44 M. DC. XVIII.

les Magistrats Arminiens, & chasser leurs Ministres. La lettre suiuante escrite par vn Con-
tre-Remonstrant instruira assez le lecteur de ce
qui s'y passa.

Le Prince Maurice va en Gueldres, où il oste du Senat de Nieumegue ceux qui estoient Arminiens, & chasse leurs Ministres.

*Il en fait au-
sant à Zut-
phen.*

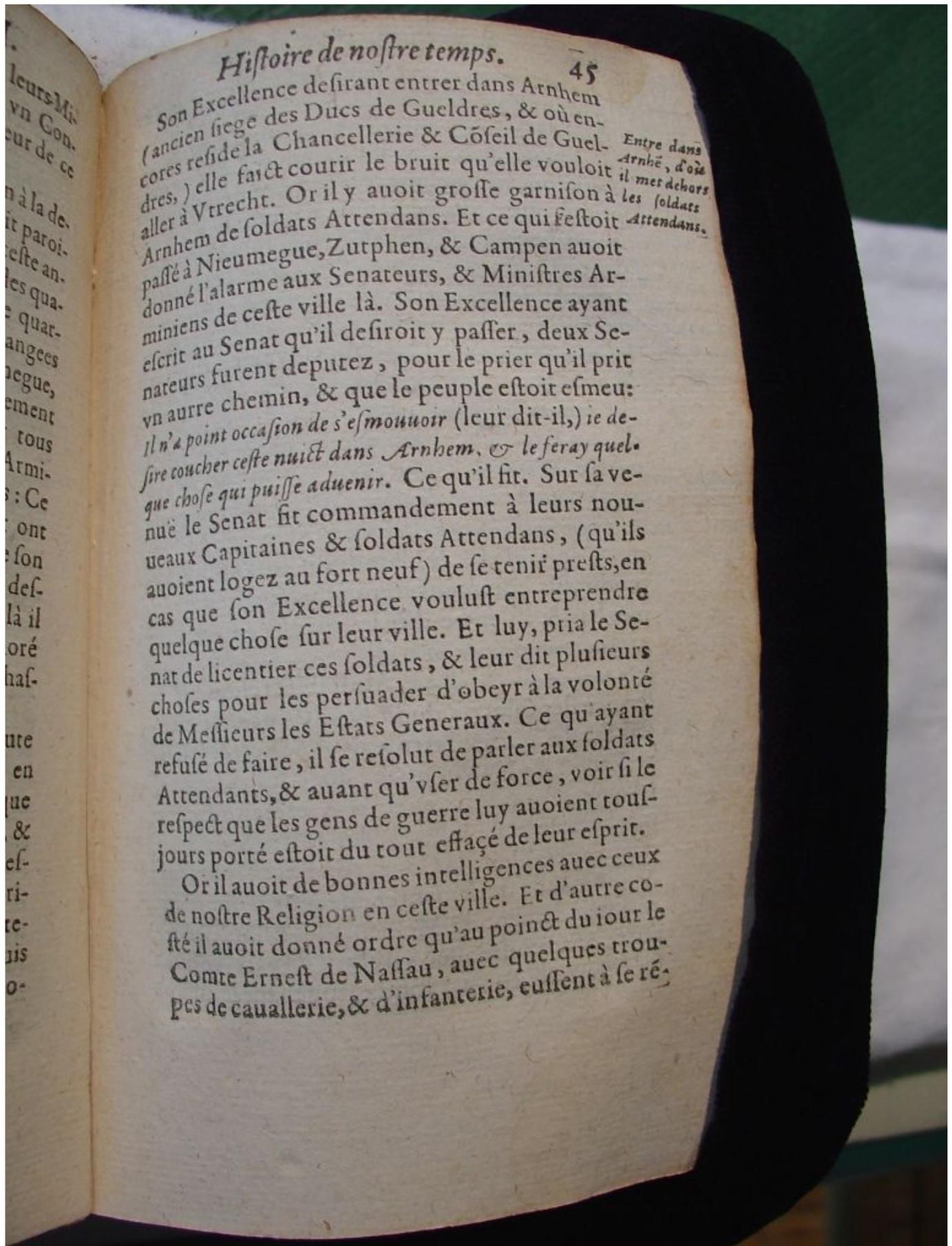
*A Campen
& par tout
de pays d'O-
uerijssel.*

Son Excellence s'est portee d'affection à la de-
fense de nostre Religion, comme il a fait paroi-
stre au commencement de Ianuier de ceste an-
nee, s'estant acheminé en Gueldres, où des qua-
tre principales villes, qui sont les quatre quar-
tiers de la Prouince, les trois s'estoient rangees
de la secte des Arminiens, sçauoir, Nieumegue,
Zutphen, & Arnhem. Il est entré premierement
dans Nieumegue, où il a osté du Senat tous
ceux qui estoient infectez de l'opinion Armi-
nienne, & chassé leurs nouveaux Ministres: Ce
que les Estats de Gueldres non seulement ont
approuué, mais l'ont prié de demettre de son
office Henry de Binen, l'vn des Conseillers des-
dits Estats de Gueldres, ce qu'il a fait. De là il
s'en est allé à Zutphen où il a aussi desauthoré
les Magistrats qui estoient Arminiens, & chas-
sé leurs Ministres.

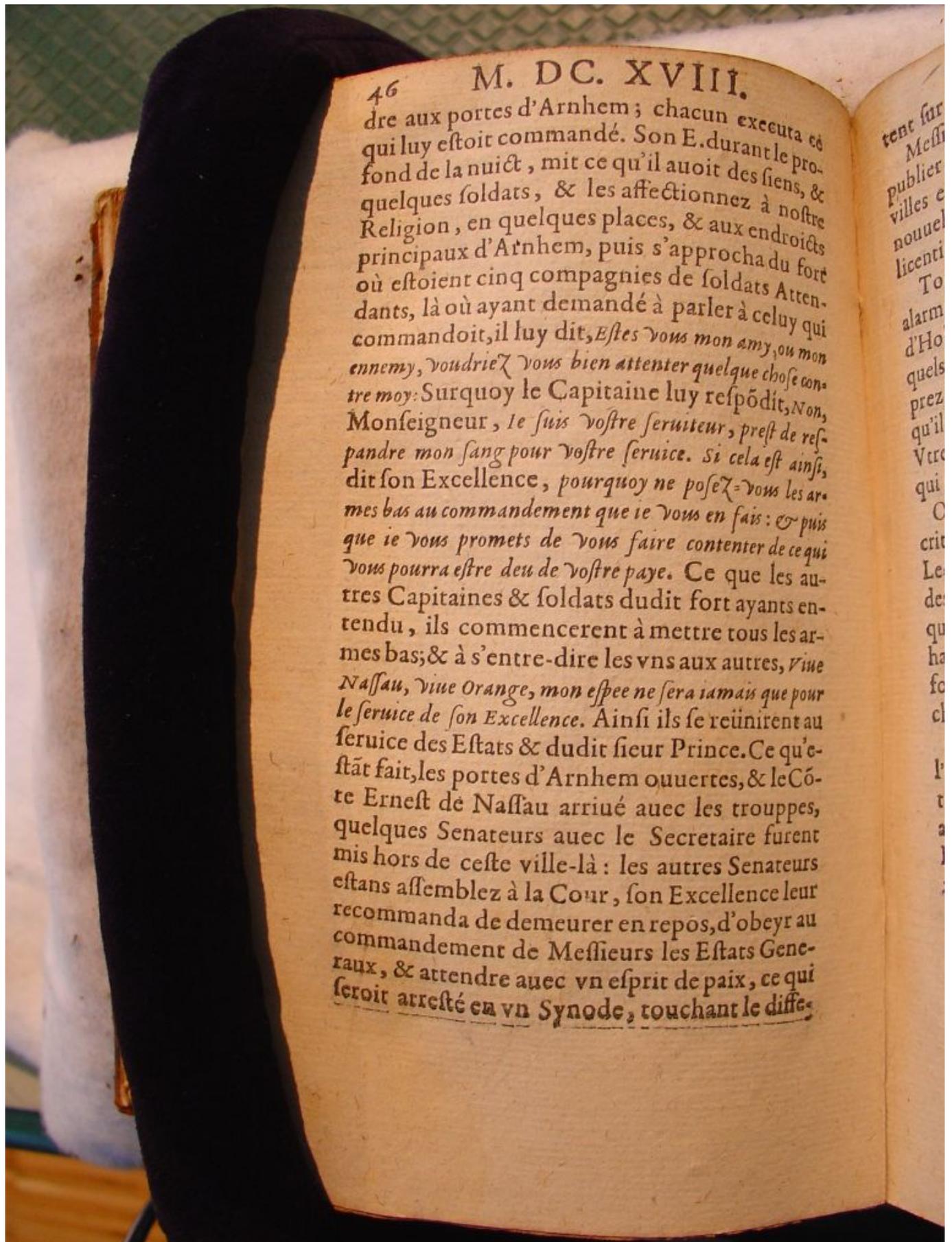
La Prouince d'Overijssel estant aussi toute
gastee de ceste secte, il s'y est transporté, où en
peu de iours il a mis vn tel ordre, que bien que
les Arminiens fussent maistres de Campen, &
où leurs Ministres Gosvvinus, Schoterus, Ves-
culinius, & Mithisus, qui auoient fait impri-
mer vne Confession de foy Arminienne, te-
noient le siege de leur Empire; nul n'y a depuis
osé ouurir la bouche pour parler contre la do-
ctrine de Mr. Iean Calvin.

Son Ex
(ancien
cores re
dres,) e
aller à V
Arnhem
passé à
donné
minier
escrit
nateu
vn au
Il n'a
sire o
que
nué
uea
au
ca
qu
na
cl
d
r
A
r
j

1618_045.jpg

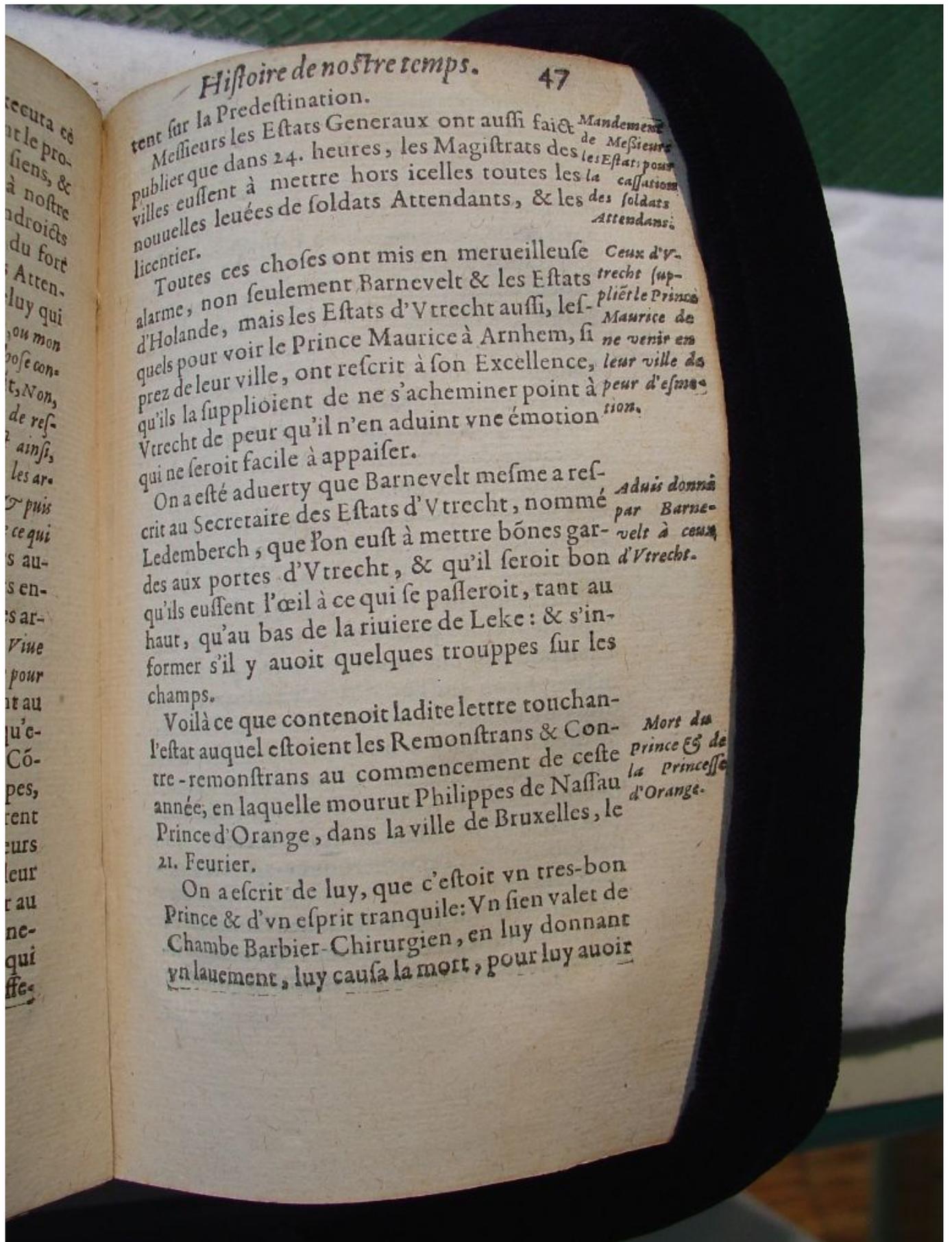


1618_046.jpg



46 M. DC. XVIII.
dre aux portes d'Arnhem; chacun executa ce
qui luy estoit commandé. Son E. durant le pro-
fond de la nuit, mit ce qu'il auoit des siens, &
quelques soldats, & les affectionnez à nostre
Religion, en quelques places, & aux endroits
principaux d'Arnhem, puis s'approcha du fort
où estoient cinq compagnies de soldats Attén-
dants, là où ayant demandé à parler à celuy qui
commandoit, il luy dit, *Estes vous mon amy, ou mon
ennemy, voudriez vous bien attendre quelque chose con-
tre moy: Surquoy le Capitaine luy respōdit, Non,
Monseigneur, le suis vostre seruiteur, prest de res-
pandre mon sang pour vostre seruire. Si cela est ainsi,
dit son Excellence, pourquoy ne posez vous les ar-
mes bas au commandement que ie vous en fais: & puis
que ie vous promets de vous faire contenter de ce qui
vous pourra estre deu de vostre paye. Ce que les au-
tres Capitaines & soldats dudit fort ayants en-
tendu, ils commencerent à mettre tous les ar-
mes bas; & à s'entre-dire les vns aux autres, *Viue
Nassau, Viue Orange, mon espee ne sera iamais que pour
le seruire de son Excellence.* Ainsi ils se reünirent au
seruire des Estats & dudit sieur Prince. Ce qu'e-
stât fait, les portes d'Arnhem ouuertes, & le Cō-
te Ernest de Nassau arriué avec les troupes,
quelques Senateurs avec le Secretaire furent
mis hors de ceste ville-là: les autres Senateurs
estans assemblez à la Cour, son Excellence leur
recommanda de demeurer en repos, d'obeyr au
commandement de Messieurs les Estats Gene-
raux, & attendre avec vn esprit de paix, ce qui
seroit arresté en vn Synode, touchant le diffé-*

1618_047.jpg



Histoire de nostre temps.

47

tent sur la Predestination.

Messieurs les Estats Generaux ont aussi fait publier que dans 24. heures, les Magistrats des villes eussent à mettre hors icelles toutes les nouvelles leuées de soldats Attendants, & les licentier.

Mandement de Messieurs les Estats pour la cassation des soldats Attendants.

Toutes ces choses ont mis en merueilleuse alarme, non seulement Barnevelt & les Estats d'Holande, mais les Estats d'Vtrecht aussi, lesquels pour voir le Prince Maurice à Arnhem, si prez de leur ville, ont rescrit à son Excellence, qu'ils la supplioient de ne s'acheminer point à Vtrecht de peur qu'il n'en aduint vne émotion qui ne seroit facile à appaiser.

Ceux d'Vtrecht suppliant le Prince Maurice de ne venir en leur ville de peur d'emotion.

On a esté aduertý que Barnevelt mesme a rescrit au Secretaire des Estats d'Vtrecht, nommé Ledemberch, que l'on eust à mettre bõnes gardes aux portes d'Vtrecht, & qu'il seroit bon qu'ils eussent l'œil à ce qui se passeroit, tant au haut, qu'au bas de la riuere de Leke: & s'informer s'il y auoit quelques troupes sur les champs.

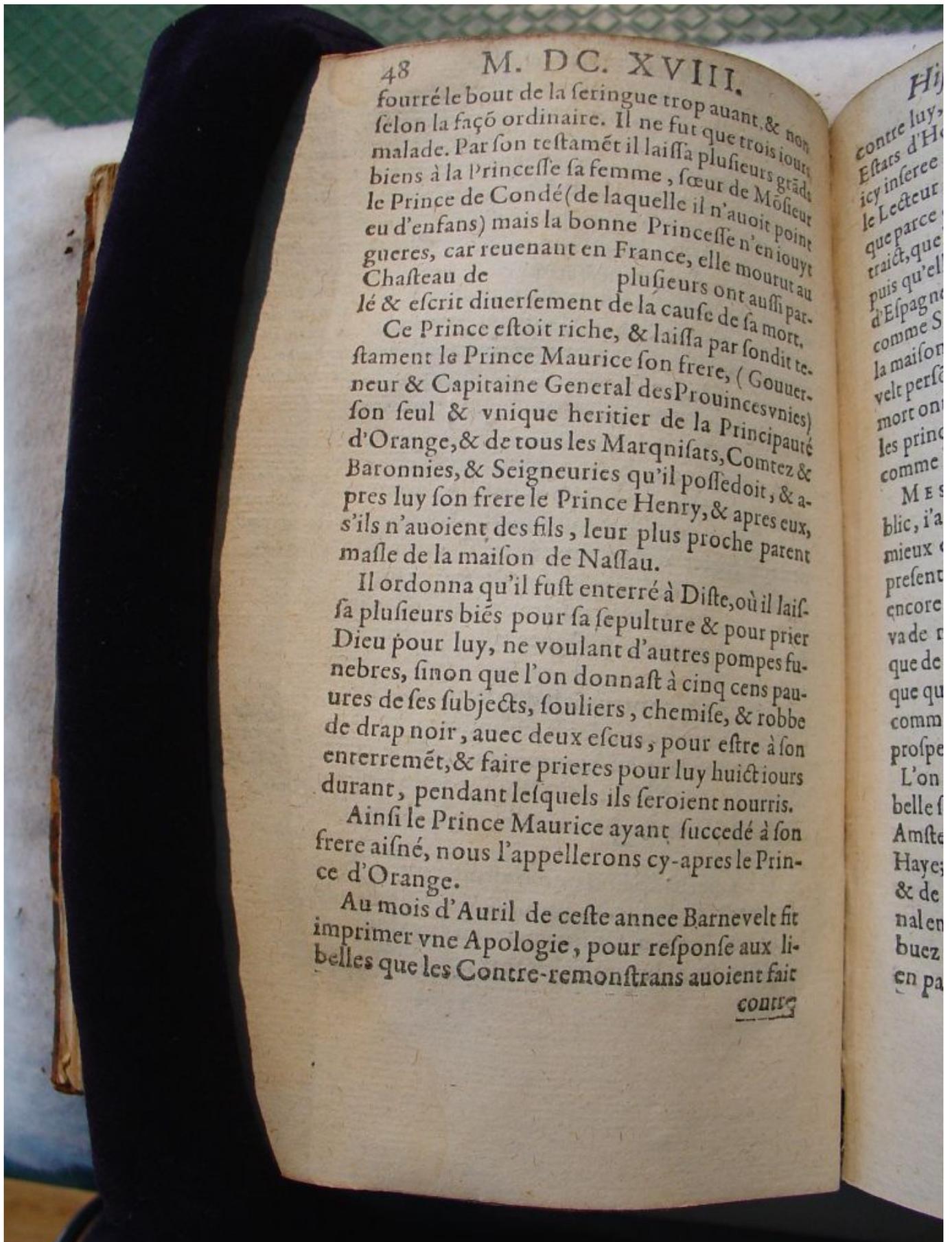
Aduis donné par Barnevelt à ceux d'Vtrecht.

Voilà ce que contenoit ladite lettre touchant l'estat auquel estoient les Remonstrans & Contre-remonstrans au commencement de ceste année, en laquelle mourut Philippes de Nassau Prince d'Orange, dans la ville de Bruxelles, le 21. Feurier.

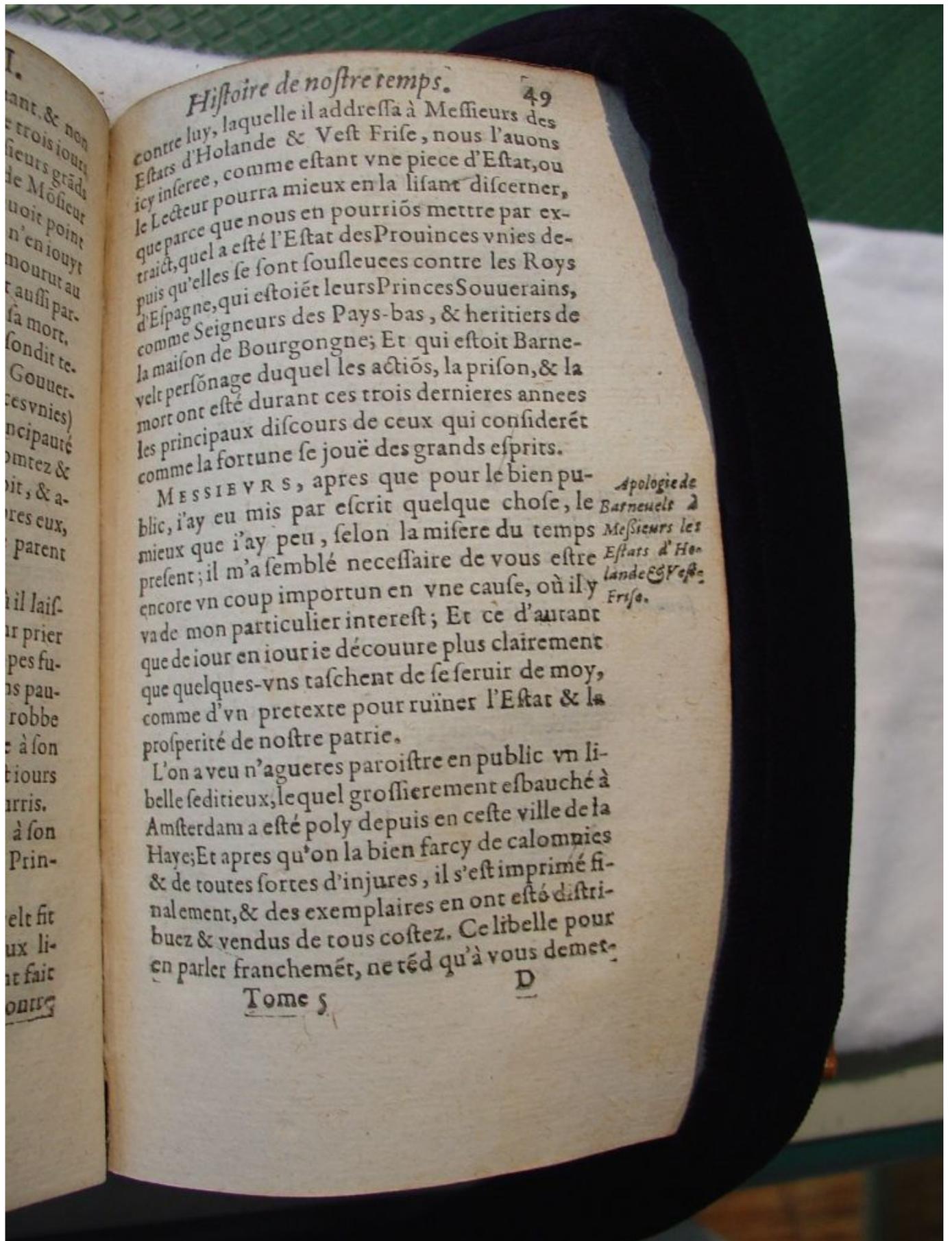
Mort du Prince & de la Princesse d'Orange.

On a escrit de luy, que c'estoit vn tres-bon Prince & d'vn esprit tranquile: Vn sien valet de Chambe Barbier-Chirurgien, en luy donnant vn laquement, luy causa la mort, pour luy auoir

1618_048.jpg



1618_049.jpg



Histoire de nostre temps.

49

contre luy, laquelle il adressa à Messieurs des Estats d'Holande & Vest Frise, nous l'auons icy inferee, comme estant vne piece d'Etat, ou le Lecteur pourra mieux en la lisant discerner, que parce que nous en pourriôs mettre par ex- traict, quel a esté l'Etat des Prouinces vnies de puis qu'elles se sont souleuees contre les Roys d'Espagne, qui estoïent leurs Princes Souuerains, comme Seigneurs des Pays-bas, & heritiers de la maison de Bourgogne; Et qui estoit Barne- velt persõne duquel les actiõs, la prison, & la mort ont esté durant ces trois dernieres annees les principaux discours de ceux qui consideret comme la fortune se jouè des grands esprits.

MESSIEURS, apres que pour le bien pu- blic, i'ay eu mis par escrit quelque chose, le mieux que i'ay peu, selon la misere du temps present; il m'a semblé necessaire de vous estre encore vn coup importun en vne cause, où il y va de mon particulier interest; Et ce d'autant que de iour en iour ie decouure plus clairement que quelques-vns taschent de se seruir de moy, comme d'vn pretexte pour ruiner l'Etat & la prosperité de nostre patrie.

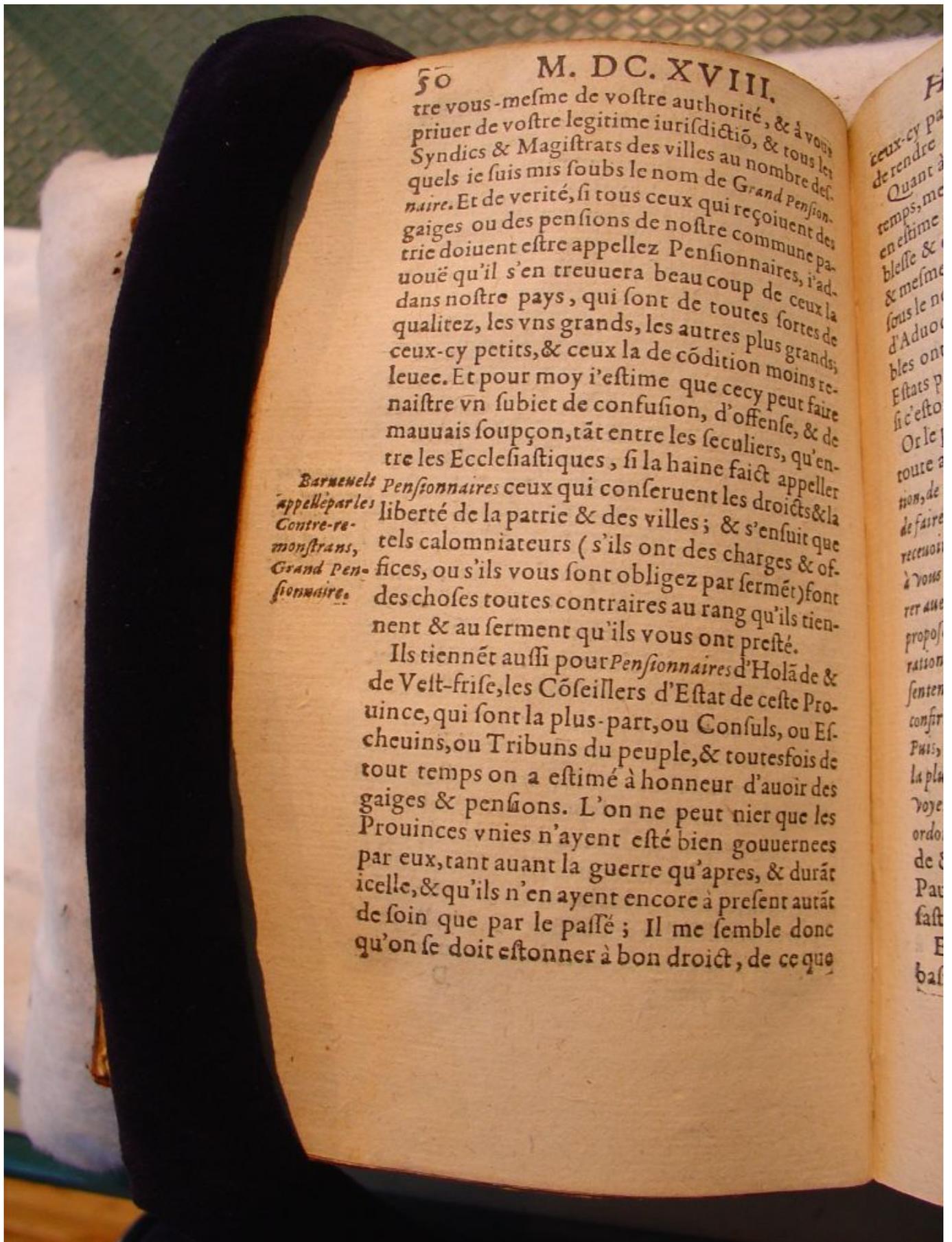
L'on a veu n'agueres paroistre en public vn li- belle seditieux, lequel grossierement esbauché à Amsterdam a esté poly depuis en ceste ville de la Haye; Et apres qu'on la bien farcy de calomnies & de toutes sortes d'injures, il s'est imprimé fi- nalement, & des exemplaires en ont esté distri- buez & vendus de tous costez. Ce libelle pour en parler franchemét, ne réd qu'à vous demet-

*Apologie de
Barnevelt à
Messieurs les
Estats d'Ho-
lande & de
Frise.*

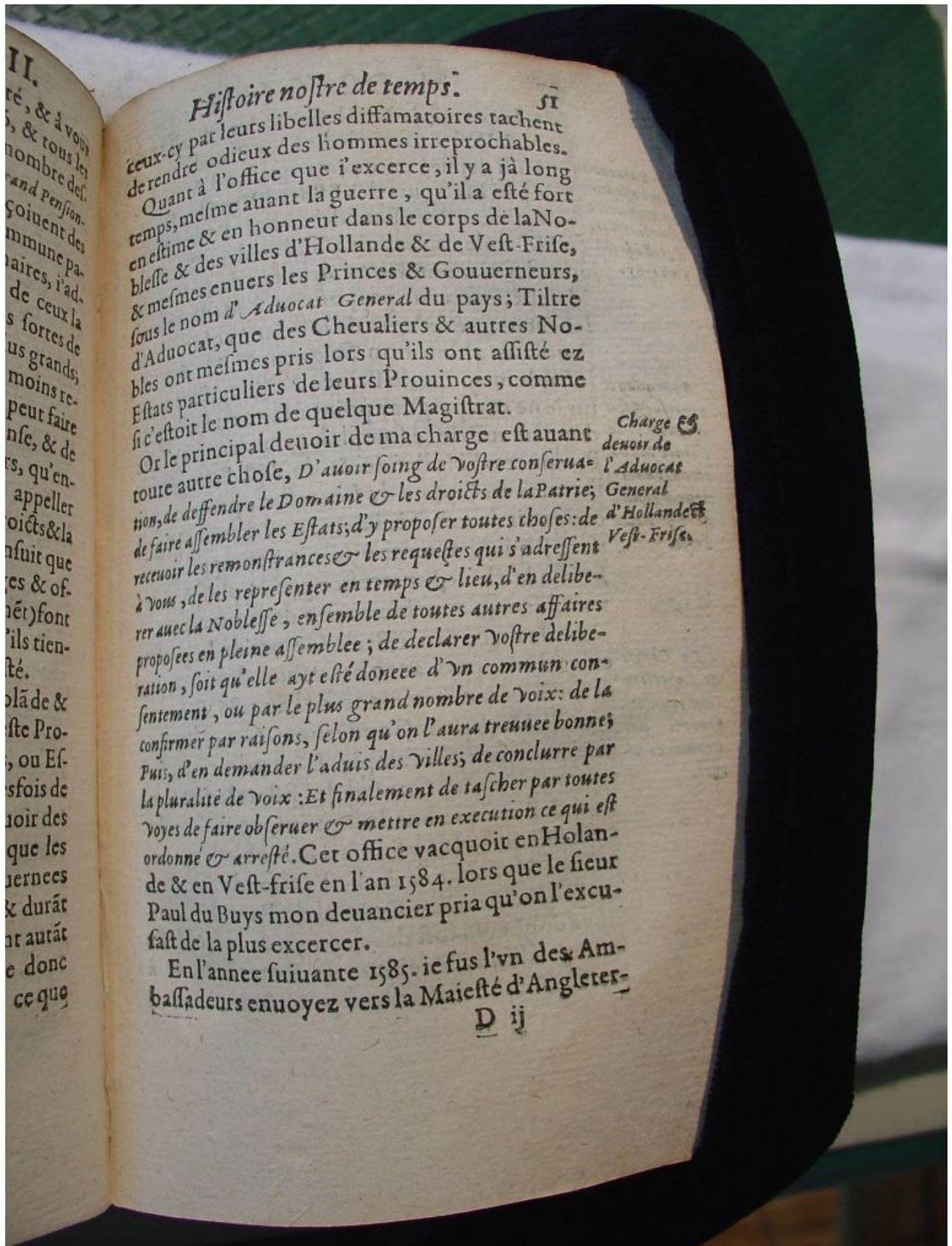
Tome 5

D

1618_050.jpg



1618_051.jpg



Histoire nostre de temps.

SI

ceux-cy par leurs libelles diffamatoires tachent de rendre odieux des hommes irréprochables. Quant à l'office que j'exerce, il y a jà long temps, mesme auant la guerre, qu'il a esté fort en estime & en honneur dans le corps de la Noblesse & des villes d'Hollande & de Vest-Frise, & mesmes enuers les Princes & Gouverneurs, & sous le nom d'Aduocat General du pays; Tiltre d'Aduocat, que des Cheualiers & autres Nobles ont mesmes pris lors qu'ils ont assisté ez Estats particuliers de leurs Prouinces, comme si c'estoit le nom de quelque Magistrat.

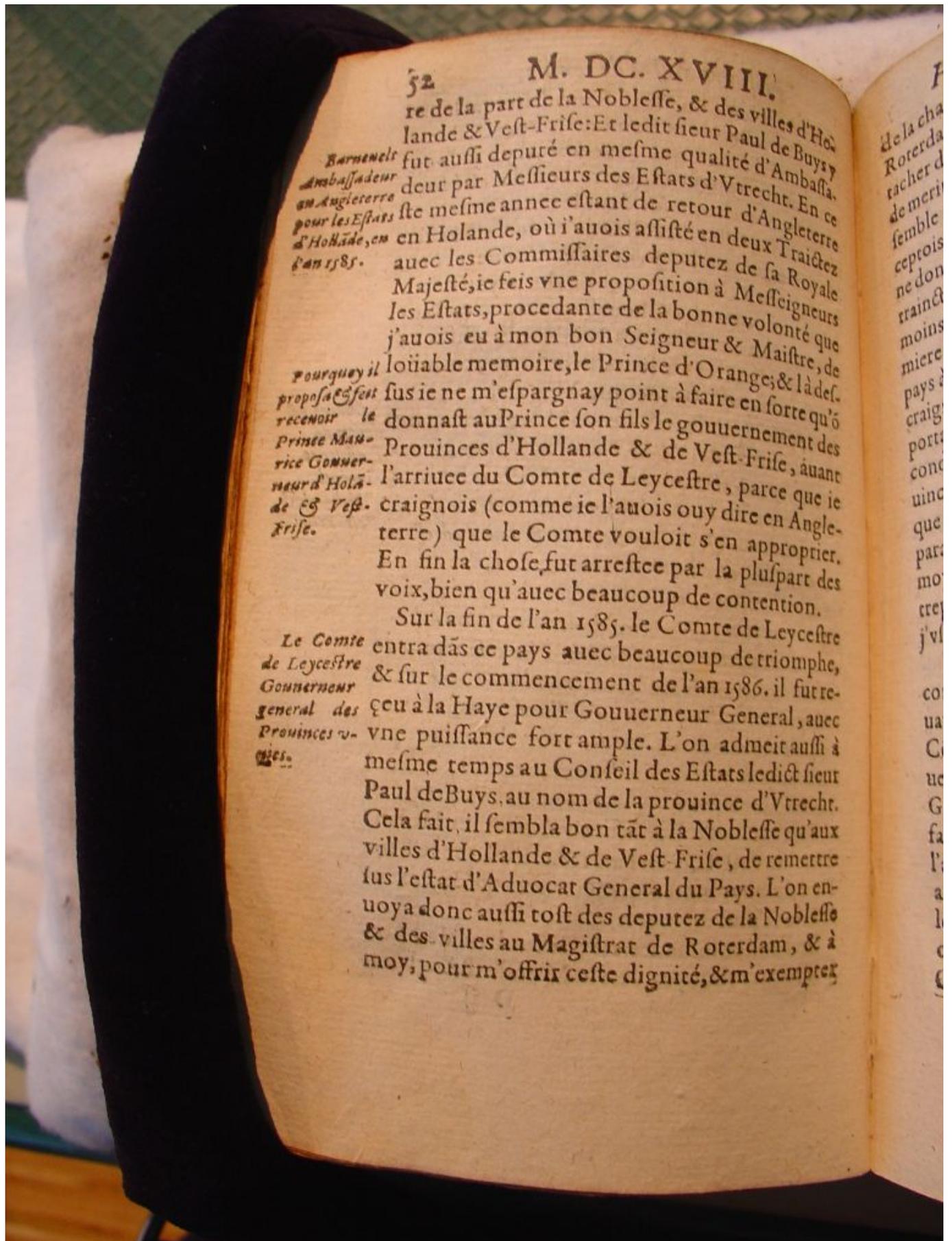
Or le principal deuoir de ma charge est auant toute autre chose, D'auoir soing de vostre conseruation, de deffendre le Domaine & les droicts de la Patrie; de faire assembler les Estats; d'y proposer toutes choses: de recevoir les remonstrances & les requestes qui s'adressent à vous, de les représenter en temps & lieu, d'en deliberer avec la Noblesse, ensemble de toutes autres affaires proposees en pleine assemblee; de declarer vostre deliberation, soit qu'elle ayt esté donee d'un commun consentement, ou par le plus grand nombre de voix: de la confirmer par raisons, selon qu'on l'aura treuuee bonne; Puis, d'en demander l'aduis des Villes; de conclurre par la pluralité de voix: Et finalement de tascher par toutes voyes de faire obseruer & mettre en execution ce qui est ordonné & arresté. Cet office vacquoit en Hollande & en Vest-frise en l'an 1584. lors que le sieur Paul du Buys mon deuancier pria qu'on l'excusast de la plus excercer.

En l'annee suiuaute 1585. ie fus l'un des Ambassadeurs enuoyez vers la Maieité d'Angleterre.

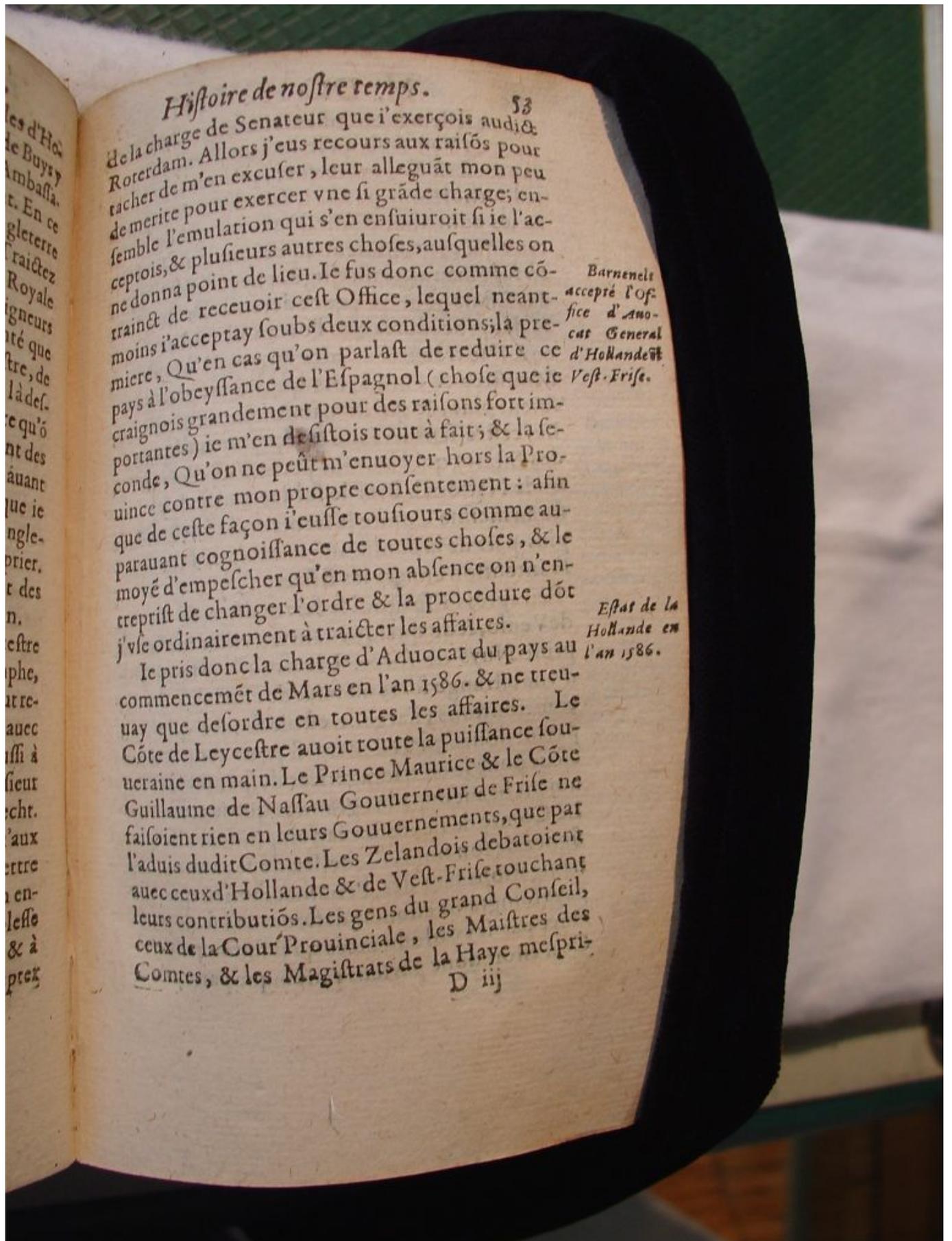
D ij

Charge &
deuoir de
l'Aduocat
General
d'Hollande &
Vest-Frise.

1618_052.jpg



1618_053.jpg



Histoire de nostre temps.

53

de la charge de Senateur que i'exerçois audi
Rotterdam. Alors j'eus recours aux raisōs pour
tacher de m'en excuser, leur alleguāt mon peu
de merite pour exercer vne si grāde charge; en-
semble l'emulation qui s'en ensuiuroit si ie l'ac-
ceptois, & plusieurs autres choses, ausquelles on
ne donna point de lieu. Je fus donc comme cō-
trainct de receuoir cest Office, lequel neant-
moins i'acceptay sous deux conditions; la pre-
miere, Qu'en cas qu'on parlast de reduire ce
pays à l'obeyssance de l'Espagnol (chose que ie
craignois grandement pour des raisons fort im-
portantes) ie m'en desistois tout à fait; & la se-
conde, Qu'on ne peūt m'enuoyer hors la Pro-
uince contre mon propre consentement: afin
que de ceste façon i'eusse tousiours comme au-
parauant cognoissance de toutes choses, & le
moyé d'empescher qu'en mon absence on n'en-
treprist de changer l'ordre & la procedure dōt
j' vse ordinairement à traicter les affaires.

*Barnenelt
accepté l'Of-
fice d'Auo-
cat General
d'Hollande &
West-Frise.*

*Estat de la
Hollande en
l'an 1586.*

Je pris donc la charge d'Aduocat du pays au
commencemēt de Mars en l'an 1586. & ne treu-
uay que desordre en toutes les affaires. Le
Cōte de Leycestre auoit toute la puissance sou-
ueraine en main. Le Prince Maurice & le Cōte
Guillaume de Nassau Gouverneur de Frise ne
faisoient rien en leurs Gouvernemens, que par
l'aduis dudit Comte. Les Zelandois debatoient
avec ceux d'Hollande & de West-Frise touchant
leurs contributiōs. Les gens du grand Conseil,
ceux de la Cour Prouinciale, les Maistres des
Comtes, & les Magistrats de la Haye mespri-

D iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan